



## Écocentre

### Nouvelles heures d'ouverture :

#### **Du 16 septembre au 28 octobre inclusivement**

Mercredi : 13h à 17h

Samedi : 8h à 16h

#### **Du 31 octobre au 7 novembre inclusivement**

Mercredi : Fermé

Samedi : 8h à 16h

**La saison se terminera le samedi 7 novembre 2020,**

**SI LA TEMPÉRATURE LE PERMET.**

## ABRIS D'HIVER ET/OU CLÔTURES À NEIGE

Nous vous rappelons que vous pouvez procéder à l'installation de vos **clôtures à neige** dès le 15 octobre prochain et ce, jusqu'au 30 avril 2021.

Nous vous rappelons également que vous pouvez procéder à l'installation de vos **abris d'hiver** dès le 15 octobre prochain et ce, jusqu'au 30 avril 2021. Les abris d'hiver doivent répondre aux conditions d'implantation suivantes:

- 1° Ils doivent être localisés sur le même emplacement que le bâtiment principal qu'ils desservent ;
- 2° L'abri d'hiver doit être érigé sur l'aire de stationnement ou sur une voie d'accès à une telle aire ;
- 3° L'abri d'hiver ne doit pas être érigé en front de tout mur d'un bâtiment principal donnant sur une rue. Un abri d'hiver peut toutefois être érigé en front d'un garage privé attenant ou d'un abri d'auto ;
- 4° La distance minimale entre un abri d'hiver est de 2 m de l'emprise de la rue, de 0,5 m du trottoir, 1 m de la bordure de rue ou de 2 m d'une borne-fontaine. Dans les zones à dominance agricole ou forestière la distance minimale entre l'abri et l'asphalte ou la voie de circulation est de 7 m ;
- 6° Un abri d'hiver doit être revêtu de façon uniforme de toile ou de panneaux de bois peints, l'usage de polyéthylène ou autres matériaux similaires étant prohibé;
- 7° Un abri d'hiver doit respecter les dispositions relatives au triangle de visibilité;
- 8° Un abri d'hiver ne doit pas excéder une hauteur de 4 m.

## BOÎTE AUX LETTRES RURALES

Si vous résidez en bordure d'un chemin rural, vous devez préparer les aménagements pour l'installation de votre boîte aux lettres.

### Consignes d'installation

En période hivernale, vous devez :

Installer votre boîte aux lettres à environ 3,0 mètres de la ligne de rive de la route.

Vous devez installer des balises à proximités pour indiquer la présence de votre boîte aux lettres et un panneau de contreplaqué pour qu'elle soit protégée convenablement contre la neige poussée par le camion de déneigement. Si la boîte n'est pas installée convenablement et n'est pas protégée contre les opérations de déneigement, la Municipalité ne vous dédommagera pas pour les bris causés.

Bonne méthode



Mauvaise méthode



## DÉNEIGEMENT DES POTEAUX INCENDIE

La Municipalité procèdera au déneigement des poteaux incendie 72 heures après la fin d'une précipitation abondante.

## INSTALLATION DE BALISES

Il revient de la responsabilité de l'entrepreneur en déneigement de la Municipalité de fournir, poser, remplacer et enlever les balises servant à signaler et protéger les ouvrages tels les trottoirs, chaînes de rues, garde-fous, murs, ponceaux, signaux de sécurité, signalisations, etc.

Ces balises devront être installées avant le premier dimanche du mois de novembre et être enlevées à la fin de chaque saison et ce, au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

À l'intérieur du périmètre urbain, l'entrepreneur de la Municipalité devra installer ses balises à un maximum 60 centimètres (60 cm, 2 pieds) en dehors de la limite du pavage du chemin. Toutes balises installées par un citoyens à l'intérieur de cette zone sera automatiquement retirées par les travaux publics. Chaque citoyen est responsable de baliser son ou ses entrées privées en respectant le (60cm, 2 pieds) en dehors de la limite du pavage de la rue.

En dehors du périmètre urbain, l'entrepreneur de la Municipalité devra installer ses balises à un maximum 5,5 mètres (18 pieds) de la ligne jaune de part et d'autre de la voie publique. Toutes balises installées par un citoyens à l'intérieur de cette zone sera automatiquement retirées par les travaux publics. Chaque citoyen est responsable de baliser son ou ses entrées privées en respectant le 5,5 mètres (18 pieds), de la ligne jaune.

Pour les quartiers possédant des bordures de rues, voir photos jointes.

Bonne méthode



Mauvaise méthode

